

La Wallonie et les Francophones en 1993

par **Christian BOVY**

Assistant à la Faculté de Droit de Liège

Riche en événements, l'activité politique en Wallonie, en 1993, tourne essentiellement autour de trois grands pôles d'attraction: la Réforme de l'Etat et ses conséquences, les affaires et les problèmes économiques et financiers. Ces trois grands thèmes ont conditionné de près ou de loin l'ensemble des sujets abordés dans cet article.

La Réforme de l'Etat est à la base d'une profonde mutation du paysage institutionnel wallon. En effet, comme nous le verrons plus loin la tendance régionaliste a gagné du terrain au cours de cette année. Devant cet "abandon" des Bruxellois francophones, le FDF et le PRL ont décidé d'unir leurs efforts afin de mieux sauvegarder leurs intérêts. La Belgique fédérale inquiète beaucoup de Wallons. Soucieux de démontrer leur attachement à la Belgique, ils organisent une manifestation unitariste et témoignent d'une façon étonnante leur attachement au Roi Baudouin défunt, symbole de l'union nationale.

Malheureusement, 1993 est également l'année des "affaires". Sous l'impulsion de la cellule "Cools" un certain nombre de politiciens socialistes sont inquiétés. Détournement de titres volés, corruption, assassinat font la "une" de la presse pendant la quasi totalité de l'année.

La Wallonie, fort heureusement, ne se limite pas aux seules "affaires". D'un point de vue économique, une bonne nouvelle agrémente la morosité ambiante. Le Hainaut, région économique en crise, se voit attribuer une aide de la Communauté Européenne en étant désigné "Objectif I Europe".

Sur le plan éducatif, l'enseignement francophone subit une profonde modification. En vue de remédier à l'échec scolaire mais aussi afin de veiller à son refinancement, une réforme d'ensemble est décidée. Nouvelle grille d'options, changement des rythmes scolaires, rapprochement des réseaux, réduction d'emplois... sont à l'ordre du jour.

I. L'application de l'article 59 quinquies de la constitution

La révision de la Constitution sur un point précis a des répercussions qui se limitent seulement au Sud de notre pays. En effet, l'article 59 quinquies (nouvel article 138 de la Constitution) instaure un mécanisme de transfert de compétence de la Communauté Française vers la Région Wallonne et la Commission Communautaire francophone (Cocof). Cette décision est prise par la Communauté Française (cédante) à la majorité des 2/3 et par le Conseil Régional Wallon et la Cocof (bénéficiaires) à la majorité absolue. Elle permet donc de vider la Communauté Française de toute substance.

Ce mécanisme de transfert n'est pas nouveau puisqu'il était déjà organisé dans l'ancien article 59 ter paragraphe 3 de la Constitution en prévoyant l'exercice de compétence de la Région Wallonne par la Communauté germanophone ¹.

La Région Wallonne et la Cocof exercent les compétences transférées comme le ferait la Communauté Française. Par conséquent, ce nouvel article constitutionnel accorde d'une manière explicite le pouvoir décretal à la Cocof pour les matières transférées. Les décrets adoptés par la Cocof sont soumis aux mêmes règles que s'ils étaient adoptés par la Communauté française. Par exemple, avant d'être votés, ces décrets sont ou peuvent être soumis à l'avis du Conseil d'Etat; une fois adoptés, ils peuvent être sanctionnés par un recours auprès de la Cour d'arbitrage.

L'article 59 quinquies démontre qu'au sud du pays l'orientation régionaliste l'emporte. En effet, cette disposition permet de vider la Communauté française de toute substance au profit de la Région Wallonne. Cette tendance est renforcée par la possibilité offerte à un ministre régional d'exercer des compétences régionales et communautaires ². La Belgique est donc asymétrique: au sud le centre de gravité repose sur la régionalisation et au nord sur la communautarisation.

Afin d'éviter la disparition de fait de la Communauté Française, un accord, nommé "accords de la Saint-Quentin", est intervenu entre le PS, le PSC, et les Ecolos. Ces partis se sont entendus pour ne pas transférer l'ensemble des compétences de la Communauté Française à la Région Wallonne et à la Cocof. Seules certaines matières seront cédées. Cette initiative répond à deux objectifs précis: tout d'abord, assurer le refinancement de la Communauté Française afin de pouvoir respecter les promesses faites aux enseignants francophones ³; ensuite, conserver un lien entre Bruxelles et la Wallonie par la survie de la Communauté française. ⁴

Il est bon de faire remarquer que les accords de la Saint-Quentin sont le fruit d'un consensus politique qui peut être modifié à tout instant. En d'autres termes, la Communauté Française à la vie sauve mais pour combien de temps?

II. Unitarisme

Deux événements vont montrer l'attachement des Wallons à la Belgique unie.

Tout d'abord, la manifestation du dimanche 25 avril dans les rues de Bruxelles contre le séparatisme. Cette promenade, qui devait être nationale, réunira environ 30.000 personnes dont une grande majorité de francophones ⁵.

1 Jacques BRASSINE, La Belgique fédérale, dossier du Crisp n°40, p.65.

2 Article 61 de la loi spéciale du 16 juillet 1993, Moniteur Belge du 20 juillet 1993.

3 Le refinancement de la Communauté française est réalisé en n'attribuant à la Région Wallonne et la Cocof qu'une partie des crédits destinés aux matières transférées.

4 Seules les compétences suivantes sont transférées: le financement, le contrôle et la gestion des bâtiments scolaires, le transport scolaire, la gestion et le contrôle des infrastructures communales provinciales et intercommunales sportives, le tourisme, la formation professionnelle, une partie de la politique de santé, une partie de l'aide aux personnes. Les Ecolos souhaitent qu'aucune autre compétence ne soit transférée afin que subsistent des liens entre Bruxelles et la Wallonie. Décret de la Communauté Française des 5 et 19/7/1993; décret de la Région Wallonne du 7 et 22/7/1993; décret de la Cocof du 8 et 22/7/1993. Moniteur Belge du 10/9/1993 p.19881 et suivantes.

5 La Libre Belgique, 26 avril 1993 et le Soir, 26 avril 1993.

Ensuite, le décès du Roi Baudouin, à Motril (Espagne), le 31 juillet 1993⁶. Cette disparition soulève au sein de la population Wallonne une réaction spectaculaire. Tout au long de la semaine qui précède l'enterrement du Roi défunt, les Wallons vont manifester, dans un élan populaire sans précédent ces dernières années, leur reconnaissance au Roi ainsi que leur fibre nationale retrouvée⁷.

Ces deux événements suivent une réforme de l'Etat présentée le plus souvent en Wallonie comme une étape avant l'éclatement de la Belgique. Exprimant d'abord volontairement leur attachement à la Belgique unie, en avril, les Wallons vont "profiter" du décès du Roi Baudouin pour condamner les tendances séparatistes dans le pays. Ces mouvements unitaristes ont poussé certains politiciens francophones à proposer une réunification des familles politiques afin d'éradiquer le séparatisme⁸. Ces propositions sont, à ce jour, restées lettre morte.

III. La collaboration prl-fdf

L'année 1993 est également l'année du rapprochement entre le PRL et le FDF. Unis depuis quelques temps dans l'opposition tant fédérale que fédérée, à l'exception de la Région Bruxelloise, les deux partis décident de joindre leurs efforts pour mieux défendre les intérêts des francophones. Pour les deux formations, une action commune est devenue nécessaire ayant constaté, ces derniers moments, des convergences sur les principes qui les guident mutuellement dans leur ambition de rendre confiance aux francophones⁹.

Une fédération PRL-FDF est donc créée. Il ne s'agit pas d'une fusion mais bien d'une collaboration poussée, chaque parti conservant ses structures, ses accents politiques propres et un minimum d'autonomie. Ils agiront, dorénavant, de concert, présentant des listes communes aux élections européennes législatives et régionales. Les élus se réuniront ensemble dans les assemblées et y mèneront une action solidaire.

Cet accord a été traduit dans "une Déclaration et une Charte Commune" approuvées par les instances dirigeantes des deux partis.

Ces documents soulignent l'importance d'une solidarité entre Wallons et francophones bruxellois dans la nouvelle Belgique fédérale tout en élargissant le discours aux problèmes économiques et sociaux.

Ce mariage de raison plus que d'idée a pour but de profiter concrètement aux deux formations politiques. Le FDF retirera de l'union, sans aucun doute, une représentation au Parlement Européen¹⁰ ainsi que dans les assemblées fédérales fortement diminuées en sièges depuis la dernière réforme de l'Etat. Le PRL, quant à lui, renforce sa place de premier parti dans la Région Bruxelloise et devient le

6 *Moniteur Belge*, 1 août 1993, édition spéciale. Cette édition contient l'annonce officielle du décès du Roi.

7 Voir l'ensemble des éditions quotidiennes ou spéciales éditées par les groupes de presse au cours de la semaine du 1 au 8 août 1993.

8 *Le Soir*, 14 et 15 août, page 1 et 4.

9 PRL documents 05/09/1993, bimestriel.

10 Aux élections européennes de juin 1994, Madame Spaak a été élue comme parlementaire européen en se présentant en deuxième place sur une liste commune PRL-FDF.

seul parti francophone d'envergure nationale à donner une image qui se soucie des Bruxellois francophones ¹¹.

IV. Les affaires

L'année 1993 est marquée par l'évocation de plusieurs scandales politico-financiers visant notamment les milieux socialistes liégeois.

Tout d'abord, un truand italien accuse l'ex-ministre socialiste Alain Van der Biest d'être le commanditaire de l'assassinat d'André Cools le 18 juillet 1991. Au même moment, deux collaborateurs d'Alain Van der Biest sont inculpés dans un dossier de trafic international de titres. Très vite, toute la gestion du cabinet de l'ancien ministre est mise en cause.

Quelques mois plus tard, certains affirment que l'achat d'hélicoptères par l'État belge à la société italienne Agusta, en décembre 1988, est entaché de corruption.

Pour les enquêteurs la mort d'André Cools pourrait avoir un lien avec ces deux affaires. En effet, peu de temps avant son décès, le bourgmestre de Flémalle aurait déclaré qu'il avait des révélations à faire. Avait-il appris le trafic de titres volés ou les manoeuvres de corruption dans le marché des hélicoptères ou encore une toute autre malversation?

Quoiqu'il en soit, tous ces dossiers sont alors regroupés et instruits par une cellule d'enquête, "la cellule Cools", créée à la demande du magistrat chargé du dossier sur l'assassinat d'André Cools ¹².

Après quelques mois d'enquête, au cours l'année 1993, le Vice-Premier ministre socialiste Guy Coëme et les ministres régionaux wallons, Mathot et Spitaels démissionnent de leurs fonctions, début 1994 ¹³.

En effet, la cellule Cools les soupçonne, tous les trois, à des degrés divers, d'avoir négocié des avantages au profit du parti socialiste dans le cadre du marché des hélicoptères Agusta et souhaite les interroger. Des demandes en ce sens sont alors introduites, fin décembre, auprès des assemblées.

En vertu de l'article 90 de la Constitution, le dossier de Monsieur Coëme est alors transmis à la Chambre des représentants pour instruction. Après quelques jours de délibération, dans un climat de suspicion et de tensions extrêmes la Chambre décide de le renvoyer devant la Cour de Cassation. Messieurs Spitaels et Mathot, sénateurs, feront l'objet d'une demande de levée d'immunité parlementaire. En effet, l'article 45 alinéa 1 de la constitution n'autorise les poursuites à l'encontre d'un parlementaire qu'avec l'autorisation des Chambres auxquelles ils appartiennent.

11 Le rapprochement PRL-FDF a posé quelques problèmes en Région Bruxelloise. En effet, le PRL étant dans l'opposition et le FDF dans la majorité, la nouvelle fédération FDF-PRL plaçait le gouvernement bruxellois dans l'embarras. Après de nombreuses discussions, le FDF par l'intermédiaire de son président, Monsieur Clerfayt, a déclaré qu'il resterait fidèle aux accords conclus en 1989 et qu'il poursuivrait son travail au sein de la majorité. Pour lui, il n'y aura pas d'interférence du PRL dans la gestion de la Région Bruxelloise pour la législature en cours (Le Soir, 21 septembre 1993).

12 Toutes ces affaires ont entraîné des tensions au sein de la fédération liégeoise du PS. Ceci a eu pour conséquence qu'un certain nombre de membres liégeois du PS, surnommé le groupe "Perron", menacèrent de créer leur propre liste pour les élections communales de 1994. A la tête de ces rebelles, on retrouvait Jean-Maurice Dehousse.

13 Démission de Monsieur Coëme, *Moniteur Belge*, 21 janvier 1994, p.1404. Démissions de Messieurs Spitaels et Mathot, *Moniteur Belge* 23 janvier 1994.

Le Sénat, la Communauté Française et la Région Wallonne lèvent alors l'immunité des deux parlementaires en interdisant toutefois de les inculper sans les consulter à nouveau.

Ces affaires n'éclaboussent pas que le P.S. mais discréditent l'ensemble de la classe politique wallonne déjà remise en cause par le résultat des élections législatives de novembre 1991. En effet, pour le citoyen les dossiers instruits ne sont que le reflet de pratiques habituelles dans les milieux politiques révélées par quelques magistrats courageux.

V. Les fonds structurels européens

La Communauté européenne a créé des Fonds destinés à réduire les disparités économiques et sociales entre ses régions. Ces aides, qui consistent essentiellement en un apport financier, ont une finalité "structurelle", ce qui signifie que leur but est de soutenir des investissements publics et privés afin d'améliorer la situation économique d'une région ¹⁴.

L'affectation de ces aides européennes, répond toujours à un des cinq objectifs suivants:

- l'objectif 1 vise à promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement;
- l'objectif 2 vise à reconvertir les régions;
- l'objectif 3 a pour but de lutter contre le chômage;
- l'objectif 5 divisé en objectif 5a et 5b vise à promouvoir le développement rural.

Ces Fonds, sont accordés pour une durée de six ans avec une possibilité d'adaptation au bout de trois ans pour l'objectif 2.

Au cours de l'année 1993, la Commission Européenne, sur base de "plans de développement" remis par les autorités nationales et régionales ¹⁵ concernées, a désigné les régions qui bénéficieront des aides européennes pour la période de 1994 à 1999.

Comme le souhaitait la Région Wallonne, principal actrice dans la défense du dossier, la Commission a intégré le Hainaut dans la liste des régions en retard de développement (objectif I). Conséquence de ce triste "label", il bénéficiera d'une aide européenne, dans les six prochaines années, à l'instar de pays comme la Grèce, le Portugal et de certaines régions d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne ou d'Angleterre. Le Hainaut sera pour cette période la seule région sur le territoire central de la Communauté Européenne à bénéficier de ces avantages.

Ces aides européennes sont attribuées lorsque la Région répond à certains critères de pauvreté économique. Il faut par exemple que la richesse produite dans la région (c'est à dire le PIB par habitant) soit inférieur à 75% de la moyenne communautaire. Ce seuil est malheureusement atteint par la région du Hainaut.

¹⁴ Pour une étude approfondie sur les aides européennes, nous renvoyons à Paul Romus, la Wallonie et les fonds structurels européens, Cesrw, 1994-2-32, p.15 et suivantes; et à Ph. Mouligneau, des politiques européennes à l'Europe politique-les Fonds structurels européens, la revue politique, 1-2, p. 141 et suivantes.

¹⁵ Les divers dossiers wallons ont été défendus par l'Etat fédéral belge et par la Région Wallonne auprès des instances européennes.

Ce moment de honte passé, il faut envisager l'aspect positif de cette classification. En effet, cette décision européenne va permettre à toute la région de recevoir plusieurs milliards de francs belges en vue de sa restructuration dans les années à venir. Quelques dizaines ¹⁶ de milliards proviendront de divers mécanismes de financement européen auxquels s'ajouteront les investissements censés être fait par le secteur privé. Une somme identique à celle attribuée par la Communauté Européenne sera prise en charge essentiellement par la Région Wallonne.

D'ici l'an 2000, les principaux secteurs économiques de la région devraient être touchés et profiter de ces investissements. Ceux-ci débiteront en 1994 et auront pour but de ramener la région hennuyère au niveau moyen des autres régions européennes.

La région de Liège a, aussi, bénéficié d'aides européennes. Déjà répertoriée zone objectif 2 pour la période 1988-1993 sa classification demeure inchangée. La dotation des zones objectifs 2 est calculée sur base des critères de population et de taux de chômage. L'aide accordée à Liège sera d'environ 4 milliards ¹⁷.

A noter également que la commune d'Aubange (province de Luxembourg) est classée zone objectif 2 et que la Famenne et l'Ardenne sont classées en zone objectif 5b (zone de développement rural) ¹⁸.

Ainsi, laissant de côté leurs médiocres querelles, les politiciens belges, dans un parfait esprit de loyauté fédérale, ont défendu avec conviction les dossiers présentés à la Commission Européenne afin d'assurer une aide financière européenne non négligeable à la Wallonie. Cet apport devrait faciliter la lente et difficile restructuration du sud de notre pays ¹⁹.

VI. L'enseignement

Sous la pression du corps enseignant, l'année 1993 est le point de départ d'une vaste restructuration du système scolaire en Communauté française en vue de le rendre plus performant tout en diminuant son coût.

Tout d'abord, il est décidé que les deux premières années de l'école secondaire ne feront plus qu'un cycle. Concrètement, cela signifie que le redoublement en fin de première année sera désormais interdit. Cette réforme, applicable dès septembre 1994, vaut pour toutes les écoles secondaires.

Deux raisons essentielles sont à la base de cette décision. Primo, le redoublement coûte cher et il faut donc le limiter. Secundo, de nombreuses études réalisées démontrent que son application n'améliore pas la qualité de l'enseignement et que bien au contraire il a des effets psychologiques pervers chez les enfants ²⁰. C'est pourquoi il est déjà projeté que, avant l'an 2000, l'ensemble du fondamental sera découpé en deux cycles.

¹⁶ L'aide est chiffrée à environ 30 milliards: voir Paul ROMUS, op.cit, p.17 et Ph. MOULIGNEAU, op.cit, p.160.

¹⁷ Paul ROMUS, op.cit, p.17.

¹⁸ Paul ROMUS, op.cit, p.17.

¹⁹ Sur le déséquilibre entre l'aide accordée à la région du Hainaut et la région de Liège et le danger de querelles des bassins, nous renvoyons à Paul Romus, op.cit, p.17 à 19.

²⁰ Le Soir, supplément enseignement, 21 juin 1994, p.12.

La deuxième réforme vise à réaménager les rythmes scolaires. Désormais, et ce dès la rentrée 1994, les congés scolaires seront progressivement réaménagés afin de mieux équilibrer la durée des trimestres. Cette modification a pour conséquence que le calendrier scolaire sera très différent au nord et au sud du pays.

Toutes les autres décisions ont pour but de limiter les dépenses dans l'enseignement. C'est en raison de nouvelles exigences budgétaires que de nouvelles grilles à options sont élaborées, qu'un rapprochement des réseaux est envisagé et que des réductions d'emplois sont décidées.

Ainsi, en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement les premiers choix sont réalisés. Malheureusement, toutes les réformes souhaitées, par les professeurs, ne pourront se faire que progressivement vu les faibles²¹ moyens financiers de la Communauté française.

L'année 1993 écoulée, l'heure est au bilan. Côté négatif, nous retiendrons les "affaires" qui discréditent la Wallonie ainsi que l'ensemble de la classe politique wallonne. Nous épingleons, aussi, les problèmes financiers de la Communauté française qui ont entraîné des transferts de compétence au profit de la Région Wallonne et de la Cocof ainsi que de nouvelles économies dans le secteur de l'enseignement.

Côté positif, l'apport financier européen à diverses localités wallonnes permettra, en principe, à l'économie du sud du pays de retrouver un peu de sérénité. Nous nous souviendrons, également, que 1993 devrait être le point de départ d'une restructuration visant à améliorer la qualité de notre système scolaire.

Enfin, le monde politique devrait être attentif à l'impact des "affaires". On doit y voir une raison des succès de l'extrême droite. Puisse-t-il à l'avenir se comporter comme dans le dossier d'attribution des Fonds européens à la Wallonie.

Summary: Wallonia and Belgian French Speakers

The State reform is at the root of a deep mutation of institutions in Wallonia. Indeed, the regionalist trend has increased. With this renunciation of the French speakers from Brussels, the two political parties, FDF and PRL, have decided to join their efforts in order to safeguard their interests. A lot of Walloons get worried about federal Belgium Kingdom. Being anxious to demonstrate their attachment to Belgium, they organize a unitary demonstration and thus show their affection to late King Baudouin, symbol of national unity. 1993 is also the year of "juridical affairs". With the investigations about the murder of André Cools, some socialist politicians are harassed. Misappropriation of stolen securities, corruption, murder are the headlines in the newspaper almost whole year. From an economic point of view, the province of Hainaut region highly reached by the economic crisis gets some help from the European Community being called "Objective I Europe". In the educative field, the French speaking teaching is deeply modified.

21 Et ce malgré le refinancement partiel de la Communauté française réalisé par le transfert de compétences communautaires à la Région Wallonne et à la Cocof, supra p. 3.